

ANNEXE



Direction des services départem
de l'éducation nationale
du Doubs

DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP OU D'ETUDE DE LA SITUATION MEDICALE OU SOCIALE

(À retourner impérativement par courriel pour le 10 mars 2025)

Délai de rigueur : aucune demande ne pourra être prise en compte après cette date.

Division des personnels
enseignants du 1^{er} degré
Service gestion collective

PHASE PRINCIPALE ET COMPLEMENTAIRE DU MOUVEMENT

Téléphone :
03 81 65 48 56
Mél :
ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

OBJET : préparation de la rentrée 2025

NOM : **PRENOM** :

26, avenue de l'Observatoire
25030 Besançon cedex

AFFECTATION 2024/2025 :

ADRESSE PERSONNELLE :

TELEPHONE :

ADRESSE MEL :

Demande d'une bonification (priorité légale) au titre du handicap	Demande d'étude de situation médicale en phase complémentaire	Demande d'étude de situation sociale en phase complémentaire
<input type="checkbox"/> Je sollicite une bonification d'affectation <u>dès la phase principale</u> pour l'année scolaire 2025/2026 Les enseignants.es qui sollicitent l'octroi d'une bonification au titre du handicap de l'enseignant.e, du conjoint ou de la conjointe ou de l'enfant doivent, pour le 10 mars 2025 au plus tard, transmettre cette présente fiche de demande ainsi qu'un dossier médical au médecin du travail, à ce.sante@ac-besancon.fr Fait à Le Signature de l'intéressé(e)	<input type="checkbox"/> Je sollicite une étude de ma situation médicale pour l'année scolaire 2025/2026 Les enseignants.es qui souhaitent faire valoir des éléments d'ordre médical doivent, pour le 10 mars 2025 au plus tard, transmettre cette présente fiche de demande ainsi qu'un dossier médical au médecin du travail, à ce.sante@ac-besancon.fr Fait à Le Signature de l'intéressé(e)	<input type="checkbox"/> Je sollicite une étude de ma situation sociale pour l'année scolaire 2025/2026 Les enseignants.es qui souhaitent faire valoir des éléments d'ordre social doivent transmettre cette présente fiche pour le 10 mars 2025 au plus tard, puis prendre rendez-vous auprès du service social avant le 18 avril 2025 à ce.aspers.dsden25@ac-besancon.fr Fait à Le Signature de l'intéressé(e)

Pour le suivi des demandes, une copie de la présente fiche doit être transmise pour le 10 mars 2025 au service de la gestion collective, DSDEN du Doubs, 26 avenue de l'Observatoire, 25030 BESANCON CEDEX ou ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr